

6.1 - Plan des Servitudes

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/4000

Dossier soumis au Conseil Communautaire

| | |
|----------------------|--|
| Arrêté le 29/03/2013 | Yu pour annex à la délibération du conseil communautaire du 29/03/2013 portant le projet de PLU. |
| Approuvé le | La Présidente, Nathalie NOTT. |

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
NORMANDIE SEINE

SOLiHA Normandie Seine
20, Rue Joséphine - CS 30734 - 27 007 EVREUX Cedex
Tél : 02 32 39 84 00 - Fax : 02 32 62 34 64 - Email : contact27@soliha.fr



Légende

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits :
Château médiéval, inscrit par arrêté préfectoral du 04/11/2010
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales :
Captage de Coulonges à Sylvains-Les-Moulins, arrêté préfectoral du 18/04/2014
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
Voies ferrées de la ligne d'Evreux à Breteuil-sur-Iton (loi du 15/07/1845)

T7 : Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal.

